



**CENTRE DE DÉLIVRANCE DES LICENCES ET DES PERMIS DU DÉPARTEMENT DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET DES TRAVAILLEURS**  
42 Broadway, Lobby  
New York, NY 10004

**Sur rendez-vous, uniquement aux horaires suivants :**

Du lundi au jeudi : de 8 h à 16 h.  
Dernier rendez-vous : 15 h 30.

**CENTRE DE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES DE LA VILLE DE NEW YORK (NYC SMALL BUSINESS SUPPORT CENTER)**  
90-27 Sutphin Blvd, 4th Floor  
Jamaica, NY 11435

**Sur rendez-vous, uniquement aux horaires suivants :**

Du lundi au jeudi : de 8 h à 16 h.  
Dernier rendez-vous : 15 h 30.

## SERVICE EN PRÉSENTIEL SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre demande de licence en présentiel au Centre de délivrance des licences et des permis du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP) et au Centre de soutien aux petites entreprises de la ville de New York. Voir la section du **Processus de dépôt des demandes**.

*Remarque* : puisque le service en présentiel est limité, nous vous encourageons à utiliser notre service en ligne qui est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'adresse suivante : [nyc.gov/BusinessToolbox](https://nyc.gov/BusinessToolbox).

## Liste de contrôle pour la demande de licence des vendeurs de tabac au détail

**NE REMPLISSEZ PAS CETTE DEMANDE SI VOTRE ENTREPRISE EST OU CONTIENT UNE PHARMACIE.**

La législation de la ville de New York interdit aux pharmacies et aux entreprises qui contiennent des pharmacies d'obtenir des licences de vente de tabac au détail.

**\*\*\*Important : plafonds des districts communautaires\*\*\***

Les plafonds des districts communautaires pour les licences de vente de tabac au détail sont entrés en vigueur le 24 février 2018. Pour obtenir une liste des plafonds actuels des districts communautaires, consultez les données ouvertes de la ville de New York sur [opendata.cityofnewyork.us](https://opendata.cityofnewyork.us) et recherchez « tobacco retail dealer » (vendeur de tabac au détail).

>

## **Vous pouvez déposer cette demande uniquement si :**

- les licences sont disponibles dans votre district communautaire ;\*
- une entreprise avec une licence de vente de tabac au détail est vendue, quelqu'un acquiert 10 % ou plus des parts de l'entreprise ou il y a un changement dans le partenariat. Vous (la nouvelle entreprise) pouvez déposer une demande pour une nouvelle licence au même endroit à condition qu'il existe une licence actuelle en cours de validité « en règle » à cette adresse *ET que vous demandiez une nouvelle licence sous 30 jours à compter de la vente ou du changement* ;†
- votre entreprise est située dans certains aéroports ou certains parcs qui ne sont pas soumis aux plafonds des districts communautaires ;†
- vous disposez d'une licence de vente de tabac au détail active pour votre kiosque à journaux et vous souhaitez détenir les deux licences sous la même dénomination sociale ;†
- vous êtes titulaire d'une licence de kiosque à journaux qui a été transférée à la suite du décès ou de l'invalidité de l'ancien titulaire de la licence et vous souhaitez que la licence de vente de tabac au détail du site soit à votre nom. La licence de vente de tabac au détail existante doit être en règle.†

\*Lorsque des licences seront disponibles, le DCWP procédera à une loterie. Consultez le site [nyc.gov/dcwp](http://nyc.gov/dcwp) pour obtenir des informations, notamment sur la procédure de demande de participation à une loterie.

†Si vous êtes concerné(e) par l'une de ces exceptions aux plafonds, vous devez envoyer la Certification d'exception au plafond de vente de tabac au détail et les justificatifs. Voir la section sur les Documents obligatoires pour de plus amples informations.

### **Qui doit avoir une licence de vendeur de tabac au détail ?**

Vous devez avoir une licence de vendeur de tabac au détail pour vendre des cigarettes ou des produits contenant du tabac, comme des cigares, du tabac à chiquer, du tabac à pipe, du tabac à rouler, du tabac à priser de type snus ou snuff, des cigarettes bidi, de la chicha ou des produits de tabac solubles directement aux consommateurs.

Cette description ne donne qu'une explication d'ordre général sur les personnes qui doivent avoir une licence de vendeur de tabac au détail.

### **Petite liste des documents obligatoires pour déposer une demande de licence de vendeur de tabac au détail**

*Voir la section sur les Documents obligatoires pour obtenir des descriptions détaillées. Assurez-vous de fournir tous les documents obligatoires ; autrement, votre demande sera incomplète. Le DCWP ne peut prendre en compte que les demandes complètes pour la délivrance des licences.*

- Demande de licence de base
- Numéro d'identification fiscale OU numéro de confirmation de la demande
- Immatriculation comme vendeurs au détail et distributeurs automatiques pour la vente des cigarettes et des produits de tabac auprès du Département des impôts et des finances de l'État de New York (New York State Department of Taxation and Finance)
- Justificatif d'adresse professionnelle

- Justificatif d'adresse personnelle
- Certification d'exception au plafond de vente de tabac au détail et les justificatifs (*le cas échéant*)
- Déclaration donnant l'autorité à agir (*le cas échéant*)
- Frais de licence

*Déposer votre demande ne signifie pas que votre licence est automatiquement approuvée.*

### Autres permis/licences/accords municipaux ou étatiques éventuellement nécessaires

Vous devez avoir une licence de *vendeur de cigarettes électroniques au détail* pour vendre des cigarettes électroniques dans la ville de New York. Les licences des vendeurs de cigarettes électroniques au détail sont également soumises aux plafonds des districts communautaires.

Cette liste peut ne pas être exhaustive. Voir la section sur les Ressources supplémentaires.

### Processus de dépôt des demandes



Consultez le site [www.nyc.gov/BusinessToolbox](http://www.nyc.gov/BusinessToolbox) pour déposer votre demande en ligne.

OU



Prenez rendez-vous pour déposer votre demande en présentiel au Centre de délivrance des licences et des permis du DCWP ou au Centre de soutien aux petites entreprises de la ville de New York (adresses en page 1).

**Par courriel :** [LicensingAppointments@dcwp.nyc.gov](mailto:LicensingAppointments@dcwp.nyc.gov)

**Par téléphone\*** : appelez le (212) 436 0441 (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h).

\*Ce numéro sert uniquement à prendre rendez-vous pour un service en présentiel. Pour des questions d'ordre général, envoyez un courriel à l'adresse [onlineappsdocs@dcwp.nyc.gov](mailto:onlineappsdocs@dcwp.nyc.gov).

Des *services d'interprétation gratuits* sont disponibles sur site. Pour demander un aménagement en lien avec un handicap, veuillez envoyer un courriel au Coordinateur de la loi en faveur des Américains en situation de handicap (Americans with Disabilities Act, ADA) du DCWP à [DCWPADACoordinator@dcwp.nyc.gov](mailto:DCWPADACoordinator@dcwp.nyc.gov) ou consultez le site [nyc.gov/dcwp](http://nyc.gov/dcwp) et recherchez « accommodations » (aménagement).

**Rappel :** pour certaines exceptions au plafond, le DCWP doit recevoir votre demande sous 30 jours.

## Message important concernant le Certificat d'entreprise

Vous devez avoir le Certificat d'entreprise applicable en fonction de la structure juridique de votre entreprise. Bien que le DCWP n'ait pas besoin de l'envoi de votre Certificat d'entreprise pour le traitement de votre demande, le DCWP peut demander ce document dans le cadre de la section 20-104 du Code administratif de la ville de New York (New York City Administrative Code).

Les propriétaires uniques agissant sous un nom autre que le vôtre doivent avoir un Certificat d'entreprise/de nom d'emprunt.

Les partenariats doivent avoir un Certificat de partenariat et, le cas échéant, un Certificat de nom d'emprunt pour votre entreprise.

Les sociétés, les sociétés en commandite, les sociétés à responsabilité limitée ou les partenariats à responsabilité limitée doivent être immatriculés et rester actifs auprès de la Division des sociétés (Division of Corporations) de l'État de New York. Vous pouvez vérifier votre statut à l'adresse suivante : [www.dos.ny.gov/corps](http://www.dos.ny.gov/corps).

## Documents obligatoires

**Le DCWP refusera votre demande si vous n'envoyez pas les informations et les documents obligatoires :**

- **Demande de licence de base** (ci-jointe).
- **Numéro d'identification fiscale OU numéro de confirmation de la demande.**  
Pour demander un Certificat d'autorité pour le prélèvement des taxes de vente, consultez le site suivant : [www.businessexpress.ny.gov](http://www.businessexpress.ny.gov).
- **Immatriculation comme vendeurs au détail et distributeurs automatiques pour la vente des cigarettes et des produits de tabac auprès du Département des impôts et des finances de l'État de New York.**  
Pour déposer une demande d'immatriculation comme vendeurs au détail et distributeurs automatiques pour la vente des cigarettes et des produits de tabac, consultez le site [www.licensecenter.ny.gov](http://www.licensecenter.ny.gov) ou appelez le (518) 457 5735.
- **Justificatif d'adresse professionnelle.**  
Envoyez une copie d'UN des documents suivants au nom soit de l'entreprise soit d'une personne figurant sur la demande de licence :
  - facture de charges, datée dans les 90 derniers jours (par exemple, le téléphone, le gaz, l'électricité, le câble ou l'eau) ; OU
  - acte ou bail actuel ; OU
  - reçu récent de remboursement de prêt immobilier ou de paiement du loyer ; OU
  - licence ou permis en cours (en cours de validité) délivré(e) par l'État de New York ou un autre organisme gouvernemental de la ville de New York où figure votre adresse professionnelle.
- **Justificatif d'adresse personnelle.**  
Chaque personne indiquée sur la demande de licence doit fournir une copie d'UN des documents suivants au nom de la personne :
  - facture de charges, datée dans les 90 derniers jours (par exemple, le téléphone, le gaz, l'électricité, le câble ou l'eau) ; OU

- courrier d'un organisme gouvernemental OU
- acte ou bail actuel ; OU
- reçu récent de remboursement de prêt immobilier ou de paiement du loyer ; OU
- permis de conduire ; OU
- carte d'identité municipale.

*Pour une personne qui vit à l'adresse d'une autre personne, veuillez fournir les documents suivants :*

- UN justificatif d'adresse personnelle (voir ci-dessus) avec le nom du locataire ou du propriétaire ; ET
  - une lettre signée par le locataire ou le propriétaire indiquant que la personne vit à cette adresse.
- **Certification d'exception au plafond de vente de tabac au détail** (ci-jointe) **et les justificatifs, le cas échéant.**

Le formulaire liste les justificatifs requis pour les exceptions pertinentes. Vous pouvez envoyer par courriel les justificatifs à l'adresse [onlineappsdocs@dcwp.nyc.gov](mailto:onlineappsdocs@dcwp.nyc.gov).

*Remarque :* si vous avez participé à une loterie et reçu une offre pour déposer une demande, vous n'avez pas besoin d'envoyer ce formulaire.

- **Déclaration donnant l'autorité à agir, le cas échéant** (ci-jointe).  
Obligatoire si une personne autre que le demandeur de la licence prépare et envoie cette demande.

*Remarque :* le demandeur doit signer la demande de licence et tous les formulaires connexes.

- **Frais de licence.**

<b>Durée de la licence :</b> deux ans	<b>Date d'expiration :</b> 31 décembre	<b>Frais de licence : 200 \$ pour les deux années complètes</b>	
<b>Si vous déposez votre demande entre ces dates :</b>		<b>Vous paierez :</b>	<b>Votre licence expirera :</b>
Du 1er janvier au 30 juin d'une année impaire		200 \$	Au 31 décembre des années paires
Du 1er juillet au 31 décembre d'une année impaire		150 \$	Au 31 décembre des années paires
Du 1er janvier au 30 juin d'une année paire		200 \$	Au 31 décembre des années impaires
Du 1er juillet au 31 décembre d'une année paire		150 \$	Au 31 décembre des années impaires

Payez par :

- chèque ou mandat établi à l'ordre du DCWP (*en présentiel*) ;
- carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express, Discover Card uniquement). Vous devrez payer des frais pour ce service qui ne sont pas remboursables (*en présentiel ou en ligne*).

## Ressources supplémentaires pour les vendeurs de tabac au détail

- Pour vous renseigner sur les lois et sur les règlements qui sont susceptibles de concerner votre activité, consultez le site [nyc.gov/BusinessToolbox](https://www.nyc.gov/BusinessToolbox).
- Pour la **Liste de contrôle d'inspection** : pour les **vendeurs de tabac au détail**, consultez le site [nyc.gov/BusinessToolbox](https://www.nyc.gov/BusinessToolbox).
- Pour les ressources utiles pour l'ouverture, le fonctionnement et la croissance de votre activité, consultez le site [nyc.gov/business](https://www.nyc.gov/business).